

26-A-0317

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONCESSION
D'AMENAGEMENT**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0295 du 24 septembre 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu les délibérations n°26-C-0021 et n° 26-C-0026 des 10 et 28 avril et 2026 portant création et désignation des membres de la commission de concession d'aménagement ;

Considérant qu'il convient de désigner un président et son suppléant pour diriger et organiser les travaux de la commission de concession d'aménagement, conformément à la délibération n°26-C-0021 du 10 avril 2026.

ARRÊTE

Article 1. M. Francis VERCAMER, Vice-président en charge du Pilotage stratégique de l'aménagement et coordination des politiques d'urbanisme et du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU), est désigné pour présider la commission de concession d'aménagement ;

Article 2. M. Didier DUFOUR, Conseiller métropolitain délégué et Président de la commission d'appel d'offres et de concession de services n°2, est désigné en qualité de président suppléant ;

Article 3. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;



Arrêté Du Président

Article 4. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

A Lille, le 13 oct. 2026

Le Président de la Métropole
européenne de Lille,




Éric SKYRONKA